

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.964
12 août 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SOIXANTE-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 août 2004, à 10 h 20

Président: M. Omar HILALE (Maroc)

Le PRÉSIDENT: Je déclare ouverte la 964^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme je l'ai annoncé hier lors des consultations présidentielles, le programme des séances d'aujourd'hui est le suivant. Je vais tout d'abord donner la parole aux délégations qui ont exprimé leur intention de faire des déclarations. Je suspendrai ensuite la séance plénière et, après une interruption de cinq minutes, je convoquerai la seconde séance plénière informelle consacrée à l'examen de la méthodologie du programme de travail. Après cela, la 964^e séance plénière sera reprise.

Je donnerai d'abord la parole à toute délégation qui souhaiterait prononcer une déclaration devant la Conférence, puis je ferai moi-même quelques observations finales, à l'issue de la présidence marocaine. J'informerai ensuite la Conférence du désarmement des réunions pour la semaine prochaine.

Il n'y a qu'un seul orateur inscrit sur la liste pour aujourd'hui: l'Ambassadeur d'Australie, M. Mike Smith, auquel j'ai le plaisir de donner la parole.

M. SMITH (Australie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de m'exprimer devant la Conférence du désarmement alors que vous dirigez la marche. Vous êtes un ami proche et un ardent défenseur des liens entre votre pays et le mien, et vous vous êtes acquitté de vos fonctions de président avec énergie, imagination et distinction, ce dont je vous félicite.

L'Australie fait bon accueil à toute initiative susceptible de permettre à la Conférence du désarmement de se remettre au travail. Nul doute que sept années d'inaction ont largement porté atteinte à la réputation et à l'intégrité de la Conférence et que des questions essentielles se posent quant à son avenir. L'Australie est prête à appuyer toute proposition portant sur un programme de travail susceptible de recueillir le soutien de l'ensemble des membres de la Conférence.

L'Australie se félicite de la déclaration faite le 29 juillet dernier par l'Ambassadrice des États-Unis, réaffirmant que son pays était favorable à la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous demeurons d'ardents partisans d'un tel traité et espérons que la déclaration des États-Unis donnera à la Conférence un nouvel élan qui lui permettra d'entamer des négociations.

Les États-Unis ont indiqué qu'ils se posaient des questions quant à la faisabilité de la vérification.

L'Australie considère que, pour faire autorité et être efficace, ce traité devra comporter un dispositif approprié de vérification. Comme pour n'importe quel système de vérification, le régime établi par le traité devra impérativement être de nature à susciter une confiance suffisante dans le respect effectif des dispositions du traité. Nous avons hâte d'en entendre davantage à propos des craintes des États-Unis, lors de la visite prévue à Genève de leurs experts.

Les modalités de la vérification du traité devront être négociées – l'Australie, quant à elle, a proposé l'approche dite ciblée de la vérification, qu'elle juge efficace aux moindres coûts.

(M. Smith, Australie)

Suivant cette approche, les mesures de vérification s'appliqueraient aux matières fissiles – c'est-à-dire à l'uranium hautement enrichi et au plutonium séparé – produites après l'entrée en vigueur du traité, ainsi qu'aux installations produisant des matières fissiles, c'est-à-dire aux usines d'enrichissement et de retraitement.

Nous sommes prêts à travailler avec les États-Unis et les autres pays pour mettre en place une vérification effective du traité. Cependant, le premier objectif est d'ouvrir des négociations, afin de pouvoir avancer, entre autres, sur la question de la vérification. Le fait que l'aspiration largement partagée à un arrêt de la production de matières fissiles se trouve contrariée par l'incapacité de la Conférence du désarmement à se mettre d'accord sur un programme de travail dépasse l'entendement.

Les États-Unis ont également proposé d'interdire la vente et l'exportation de mines terrestres persistantes.

Comme de nombreux membres de la Conférence du désarmement, l'Australie est liée par les obligations découlant de la Convention d'Ottawa et a intégré ces interdictions dans sa législation nationale. L'Australie continue de travailler avec d'autres pays à la promotion de l'universalisation de la Convention, et s'efforce de faire progresser l'examen de la question des mines antivéhicule dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques. Nous devons prendre largement en considération ces efforts lorsque nous examinerons la proposition des États-Unis, particulièrement pour éviter les chevauchements potentiels.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'arabe): Je voudrais remercier mon ami M. Michael Smith, Ambassadeur d'Australie, de sa déclaration, de ses paroles aimables et du soutien qu'il m'a accordé pendant mon mandat. Je m'exprime en arabe en hommage à mon ami l'Ambassadeur d'Australie, qui aime parler l'arabe et qui s'adresse toujours à moi dans cette langue.

(L'orateur poursuit en français.)

La liste des orateurs est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je n'en vois aucune. Je vais à présent suspendre la 964^e séance plénière et je convoquerai dans cinq minutes la séance plénière informelle sur la méthodologie du programme de travail. Cette séance sera ouverte uniquement aux États membres de la Conférence ainsi qu'aux États ayant qualité d'observateurs.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle reprend à 12 h 40.

Le PRÉSIDENT: la 964^e séance officielle est reprise.

Vous me permettrez de faire, au terme de ma présidence, quelques observations avant de vous parler de l'organisation des travaux pour les semaines à venir.

Au terme de la présidence marocaine de la Conférence du désarmement, il me plaît de partager avec vous quelques réflexions sur les moments marquants de mon mandat.

(Le Président)

Premièrement, la séance informelle sur la transparence dans le domaine des armements, qui a clos la série de séances officielles consacrées aux sept points de notre ordre du jour, a donné lieu à des échanges fructueux qui ont confirmé les positions nationales bien connues. Parallèlement, elle a permis une meilleure compréhension des postures respectives et des priorités des uns et des autres.

Deuxièmement, dans mon discours d'ouverture, je vous ai soumis certaines propositions ambitionnant de tirer parti des séances informelles pour réaliser une double percée, tant au niveau du fond qu'au niveau de la méthodologie, avec l'objectif ultime de parvenir à un accord sur un programme de travail, qui fait cruellement défaut à notre Conférence pour la huitième année consécutive. Les propositions de la présidence ont fait l'objet de consultations bilatérales intenses et laborieuses, avec la quasi-majorité des délégations, et ce, durant une quarantaine d'heures. Ces efforts ont été réellement couronnés de succès, ce dont je vous remercie vivement, car aussi ambitieuses ou imaginatives qu'elles soient, mes initiatives n'auraient jamais abouti sans votre soutien unanime, votre confiance et surtout votre esprit de souplesse et de haute responsabilité.

La première proposition présidentielle a permis l'organisation d'une séance informelle sur les questions nouvelles et additionnelles liées à l'ordre du jour de la Conférence. Cette séance a été non seulement une première dans les annales de l'organe, mais surtout une épreuve réussie pour la Conférence du désarmement. En effet, tant le nombre d'intervenants – ils ont été 19 – que la richesse de leur contribution et la sérénité des débats en ont fait un grand moment dans l'histoire de la Conférence. Il est donc impératif de poursuivre cette réflexion collective sur ces questions nouvelles en vue de permettre à la Conférence du désarmement d'apporter des réponses idoines aux préoccupations de nos pays face à la fragilisation de la sécurité internationale et à la mondialisation des menaces et défis pour la paix dans le monde.

La seconde proposition de la présidence marocaine ayant recueilli votre accord avait trait à la méthode à suivre pour adopter un programme de travail. Vos réponses, empreintes de clarté et de franchise, au questionnaire que je vous ai soumis, ainsi que les échanges entre les 38 intervenants, tant durant la dernière séance mardi dernier que durant la seconde ce matin, méritent d'être relevées et saluées à leur juste valeur. Ce débat venant à peine d'être clos, il serait prématuré d'y apporter un quelconque commentaire. Cependant, j'aimerais former le vœu que les délégations mettent pleinement à profit les ouvertures opérées au cours de ces échanges, en se focalisant davantage sur les dénominateurs communs que sur les éléments de divergence.

Plus que jamais, je suis profondément convaincu que les membres de la Conférence du désarmement sont résolument attachés à la vocation première de cette instance – l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Seuls les rangs de priorité ou les avis sur les possibilités effectives d'ouvrir des négociations diffèrent, ce qui ne constitue pas, à mon sens, un obstacle insurmontable, pour autant que nous nous départions de la lecture dogmatique du décalogue qui a prévalu ces dernières années.

Troisièmement, la présidence marocaine a coïncidé avec la présentation à notre Conférence de la double proposition des États-Unis concernant un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, et la vente et l'exportation des mines persistantes. À cette occasion, j'aimerais féliciter la délégation des États-Unis et saluer son initiative relative au traité considéré, qui offre

(Le Président)

à notre Conférence la possibilité de se pencher sur un thème d'actualité intéressant grandement les membres de notre Conférence et répondant à une exigence du désarmement internationalement confirmée. Dans ce contexte, la Conférence attend avec beaucoup d'intérêt et d'optimisme l'arrivée annoncée de l'équipe d'experts pour présenter les différents aspects de la question.

L'initiative des États-Unis relative à la vente et à l'exportation des mines persistantes est louable à plus d'un titre. En effet, elle mérite d'être jugée à l'aune des dizaines de vies humaines qu'elle permettra de sauver par an et de sa contribution au renforcement de la sécurité internationale et au processus de désarmement dans le monde. Elle s'inscrit à mon avis directement dans l'esprit et la lettre des paragraphes 45 et surtout 46 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, où il est souligné ceci: «Rien ne devrait empêcher les États de mener concurremment des négociations portant sur toutes les questions prioritaires.». Aussi la Conférence du désarmement offre-t-elle le cadre idoine pour en débattre, d'autant que notre instance a le grand avantage de réunir des États parties et des États non parties à la Convention d'Ottawa – d'où la perspective d'avoir un débat ouvert et égal entre toutes les délégations intéressées et, pourquoi pas, fructueux et productif, qui renforcerait cet instrument international et favoriserait son universalité. Quoi qu'il en soit, il appartiendra à la Conférence de décider souverainement du sort qu'il conviendra d'accorder à cette initiative. Mon espoir est que les questions de procédure ou de compétence, aussi importantes soient-elles, ne ferment pas la voie à une démarche éminemment multilatérale, hautement humanitaire et relevant manifestement du mandat de la Conférence.

Quatrièmement, et afin que le présent rapport soit aussi factuel que complet, il conviendrait de relever que les premières consultations que j'ai tenues en ma qualité de Président se sont concentrées sur les voies et moyens de rallier l'ensemble des membres de la Conférence à l'initiative des cinq Ambassadeurs. À cet égard, force est de relever que cette proposition bénéficie d'un large soutien, qu'elle est largement perçue comme une excellente base de travail et qu'elle est très appréciée pour sa valeur intrinsèque. Cependant, pour un certain nombre de délégations, le problème ne réside pas dans la proposition des cinq Ambassadeurs, mais dans le déroulement préjudiciable des travaux qu'elle prévoit. En outre, j'ai décelé un sentiment grandissant de regret de voir la dynamique générée par les composantes de cette proposition lors de sa présentation il y a deux ans s'estomper du fait du couplage synonyme d'autoblocage et, au demeurant, étranger au document fondateur de la CD. Sur ce plan, notre Conférence gagnerait à exploiter la disponibilité politique des délégations à traiter les différents points de l'ordre du jour selon leur propre mérite et leur urgence eu égard à la sécurité internationale et à l'objectif fondamental qui est d'inverser la course aux armements.

Ma dernière observation est un appel au pragmatisme et à la *realpolitik*, le but étant de faire sortir la Conférence de sa longue impasse. En effet, alors que les arsenaux nucléaires se multiplient et se modernisent continuellement, que la militarisation de l'espace se poursuit imperturbablement, que de nouvelles armes encore plus meurtrières sont mises au point et que des armes de destruction massive prolifèrent à grande échelle, suscitant des inquiétudes mondiales, que les instruments internationaux en matière de désarmement sont soit violés soit reniés, que le terrorisme nucléaire, chimique ou biologique représente une menace à l'échelle planétaire, et que les attentes internationales en matière de désarmement sont plus que jamais pressantes, notre Conférence sombre désespérément dans son impuissance à transcender les

(Le Président)

divergences de ses membres. C'est pourquoi j'invite la Conférence à tirer les enseignements de ses succès et retenir les leçons de ses échecs. Force est de constater que les succès du passé ont été réalisés grâce au respect de la prééminence du décalogue et de la finalité première de sa mise en œuvre sans condition aucune, alors que la léthargie de la Conférence depuis huit ans est la conséquence inévitable de la démarche stérile du tout ou rien. C'est là un véritable dilemme existentiel. Le devenir de notre Conférence dépend du choix qui sera fait entre le statu quo sclérosant et la dynamique du compromis, entre une vision idéaliste du décalogue et une perception réaliste et pragmatique de sa mise en œuvre. Le salut viendra de la reconnaissance de la primauté du désarmement et de l'abandon, là où c'est possible, de concepts méthodologiques qui ont tenu en otage la Conférence pendant huit ans.

Le philosophe et historien arabe Ibn Khaldoun disait déjà au XIII^e siècle ceci: «L'homme a souvent un regard négligent sur le passé. Sait-il seulement que c'est un phare qui peut éclairer son présent et illuminer de sagesse les chemins de son avenir?». Puisse la Conférence du désarmement s'inspirer de cette pensée en tirant les enseignements du passé afin de consolider le présent et en exploitant pleinement la dynamique frémissante de nos séances informelles afin de pouvoir mieux répondre à l'avenir aux attentes de la communauté internationale. L'évolution constructive et significative de la situation pendant ces dernières semaines autorise l'espoir – qui nous interpelle individuellement et collectivement – de concrétiser ce progrès et de remettre la Conférence du désarmement sur les rails des négociations tant attendues.

Je ne saurais conclure sans adresser l'expression de ma vive gratitude à tous ceux qui m'ont apporté leur soutien, avec une mention particulière à notre Secrétaire général, M. Sergei Ordzhonikidze, dont l'appui et les encouragements m'ont été d'une aide précieuse. Mes remerciements s'adressent également à notre Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey, et à ses collaborateurs pour leur assistance. Aux soldats de l'ombre – les interprètes, les traducteurs et le secrétariat – je dis mille mercis pour leur contribution, à leur niveau, au bon fonctionnement de notre Conférence.

Enfin, je souhaite présenter tous mes vœux de succès à mon successeur, l'Ambassadeur du Myanmar, M. Mya Than. À la veille des Jeux olympiques, je peux lui dire qu'il saura maintenir la flamme scintillante de la Conférence, et tenir le flambeau, relayé avec imagination, persévérance et conviction par mes prédécesseurs, les Ambassadeurs du Kenya, de Malaisie, du Mexique et de Mongolie, que sont, respectivement, M^{me} Amina Mohamed, M^{me} Rajmah Hussain, M. Pablo Macedo et M. Khasbazaryn Bekhbat.

Avant de lever la séance, je vais aborder la question du calendrier des réunions pour la semaine prochaine. À cet égard, j'appelle votre attention sur la décision concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement, adoptée le 21 août 1990 et contenue dans le document CD/1036, et en particulier sur le paragraphe 4 de cette décision, conformément auquel la Conférence est censée tenir deux séances plénières par semaine à différents moments de sa session annuelle, notamment durant les deux semaines – les semaines 21 et 22 – au milieu de la troisième partie de la session. Cette année, la vingt et unième semaine de la session commence lundi prochain 16 août et la vingt-deuxième le lundi 23 août. À ce stade, aucune délégation n'est inscrite sur la liste des orateurs pour la semaine prochaine. Par conséquent, sauf avis contraire, je propose que la Conférence ne tienne qu'une seule séance plénière la semaine prochaine, le jeudi 19 août 2004, à 10 heures.

(Le Président)

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais aussi vous informer que l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Sanders, a demandé la convocation d'une séance informelle le jeudi 19 août 2004, à l'issue de la séance plénière, au cours de laquelle il présentera l'ouvrage intitulé «The Final Test – A History of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty Negotiations», dont l'auteur est l'Ambassadeur Jaap Ramaker, dernier Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Des exemplaires de cet ouvrage seront mis gracieusement à la disposition des délégations. Le calendrier des séances plénières pour la 22^e séance de la session sera annoncé la prochaine semaine par le Président entrant, l'Ambassadeur du Myanmar, M. Mya Than. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Monsieur le Président, veuillez me pardonner de prendre la parole aussi tardivement, mais peut-être est-ce le signe d'une rupture avec la tradition. Je voudrais faire une observation au sujet de votre déclaration finale, qui plaide en faveur d'une realpolitik.

Je pense que tout le système international – l'ONU en particulier – a été édifié dans le but de mettre fin aux pratiques basées sur la realpolitik. En conséquence, en nous appelant aujourd'hui à nous engager dans une realpolitik, c'est un peu comme si vous réclamiez la fin de la Conférence du désarmement et de l'Organisation des Nations Unies en général. Je vous invite à reconsidérer l'emploi de cette expression.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la République arabe syrienne. Je conviens avec lui qu'il n'est pas dans les habitudes des délégations de faire des observations au sujet du discours du Président. Je me dois de lui rappeler que ce discours n'engage que le Président, lui-même, comme le discours des délégations n'engage qu'elles-mêmes. Le Président ne s'immisce jamais dans le discours des délégations, aussi les délégations, par courtoisie et par respect de l'autorité du Président et de sa compétence, ne s'immiscent-elles jamais non plus dans le discours du Président. Dans ce cas, il s'agissait d'un appel d'ordre général au pragmatisme et au réalisme qui ne concernait nullement le fond. Je ne le retire pas, je le réaffirme et je continuerai à le réaffirmer. Notre Conférence ne retrouvera sa vocation d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement que dans la mesure où elle adoptera une démarche réaliste. C'est ce que pense le Maroc et c'est ce que pense le Président à ce stade. Je souhaite que le respect qu'on doit au Président soit observé, et qu'il n'y ait pas d'immixtion dans son discours.

Je vous remercie de votre aimable compréhension. Y a-t-il une autre délégation qui voudrait prendre la parole? Je n'en vois aucune. Nos travaux sont donc achevés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 19 août 2004 dans cette salle et, comme je l'ai annoncé, sera suivie d'une séance informelle.

La séance est levée à 13 heures.
